MAIRIE DE SORDE-L'ABBAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers

présents : 11

Nombre de conseillers

votants: 11

Date de la convocation : 06/09/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le douze du mois de septembre à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de SORDE-L'ABBAYE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire.

<u>Présents</u>: Mme LABORDE Marie-Françoise, Mme THUILLIER Fabienne, M. CASSIO Michel, M. SAPHORE Didier, Mme BROUSTICK Marie-Laure, M. DEYRES Bruno, M. LABEYRIE Jean-Paul, M. POUY Gilbert, Mme SAPHORE Isabelle, M. TRESSE Jacques, M. BAREIT Sébastien.

<u>Absents excusés :</u> Mme MAGENDIE Sylvie, Mme DA ROCHA Céline, M. LAPEYRE Thibault,

Mme. THUILLIER Fabienne est nommée secrétaire de séance.

2024-025 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION QUIN SE DITZ

Dans le cadre de l'organisation du marché des producteurs de pays, l'association Quin se ditz a sollicité auprès de la Commune, une aide financière de 150 euros.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association "quin se ditz" une subvention de 150 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.
- d'autoriser Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus Ont signé au registre les membres présents- pour extrait certifié conforme

Mme le Maire,

LABORDE Marie-Françoise

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables